

Commune de Niffer

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIFFER

Séance du 3 mars 2021

Présents : Mme Véronique MEYER, Maire de Niffer, M.M. Hervé SCHWAB, Eric GRUNENWALD, Rémi AST, adjoints au Maire, M. Marc MEYER M. Patrick MICHEL, M. Patrick MEYER, M. Nicolas ROECKLIN, M. Christophe SCHROEDER, M. Samuel HAESSIG, Mme Carla DI CERTO, Mme Annie DANTZER, Mme Stéphanie GONZALEZ, M. Jean-Luc BEUZELIN, conseillers municipaux.

Absent excusé : Mme Sophie MICLO.

A donné procuration : Mme Sophie Miclo à M. Marc Meyer.

Point 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, vu les articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance, **désigne** M. Olivier Conrad, secrétaire de mairie.

Point 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2020 ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, Mme le Maire les invite à se prononcer sur son contenu.

M. Samuel Haessig formule les observations suivantes :

- pages 373 et 374, au sujet des bons d'achat aux aînés : le débat retranscrit a eu lieu après le vote, il convient donc de mettre le paragraphe concernant le résultat du vote avant l'intervention de Christophe Schroeder.
- page 374, dans ledit débat, il demande que soit inscrit : "M. Samuel Haessig dit que la commission s'était prononcée par deux fois à l'unanimité pour une solution... ».
- page 380 les propos attribués à M. Samuel Haessig sont à retranscrire ainsi : "M. Samuel Haessig évoque les reproches qui lui auraient été faits au sujet d'une réunion consacrée au bilinguisme (privilégier ses intérêts personnels, se rattacher à la campagne électorale). Il déplore le ton condescendant dont il fait régulièrement l'objet de la part de Mme le maire. Il indique s'être engagé pour le village et notamment pour l'école mais que dans ces conditions il préfère quitter ses fonctions de vice-président de la commission école."
- page 382 : le projet de fusion concerne les trois clubs de football de Niffer, de Kembs et de Petit-Landau", pas uniquement Kembs et Niffer.

M. Christophe Schroeder relève deux points :

- pages 373 et 374, au sujet des bons d'achat aux aînés, il fait la même observation que M. Haessig,

- page 380, au sujet de WhatsApp, son propos était le suivant : « La communication via les réseaux sociaux présente des risques d'interprétation que les adultes ne maîtrisent pas mieux que les jeunes, surtout lorsque les enjeux sont importants ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2020.

Point 3. COMPTES 2020 ET BUDGET 2021 : BUDGET ANNEXE « EPICERIE DU VILLAGE ».

M. Patrick Meyer annonce qu'il ne prendra pas part aux discussions et aux votes pour les points 3a, 3b, 3c, 3d et 3^e de l'ordre du jour.

3a. Compte de gestion 2020 du budget annexe « épicerie du village ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe « l'épicerie du village », compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement				
Fonctionnement			2561,46	2561,46
Totaux				2561,46

3b. Désignation du président de séance.

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** M. Hervé Schwab, en qualité de président de séance pour l'examen du point 3c de l'ordre du jour du 3 mars 2021, Compte administratif 2020 du budget annexe « épicerie du village ».

3c. Compte administratif 2020 du budget annexe « épicerie du village ».

Le Maire ayant quitté la séance pour ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé Schwab, premier adjoint au maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le Compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit en excédent de 2561,46 € :

FONCTIONNEMENT	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses	141 000,00 €	139 296,55 €
Recettes	141 000,00 €	141 858,01 €
	Résultat de clôture : excédent de	2 561,46 €

3d. Affectation des résultats 2020 du budget annexe « épicerie du village ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **affecte** les résultats 2020 comme suit :

Section de fonctionnement
2561.46 € en recettes, au compte 002
(résultat de fonctionnement 2020)

3e. Budget Primitif 2021 du budget annexe « épicerie du village ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 contre), **adopte** le budget primitif 2021 du budget annexe « l'épicerie du village », arrêté comme suit, en équilibre en recette et en dépense.

Section de fonctionnement : 148 550 €

Point 4. COMPTES 2020 ET BUDGET 2021 : COMMUNE DE NIFFER.**4a. Compte de gestion 2020 de la Commune de Niffer.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal, compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 138 625,11		- 142 958,03	- 281 583,14
Fonctionnement	840 287,19	138 625,11	345 225,95	1 046 888,03
Totaux	701 662,08	138 625,11	202 267,92	765 304,89

4b. Désignation du président de séance.

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** M. Hervé Schwab, en qualité de président de séance pour l'examen du point 4c de l'ordre du jour du 3 mars 2021, Compte administratif 2020 de la Commune de Niffer.

4c. Compte administratif 2020 de la Commune de Niffer.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé Schwab, Premier adjoint au maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit en excédent de 765 304,89 € :

FONCTIONNEMENT	Budget 2020	Réalisé 2020
----------------	-------------	--------------

Dépenses		
Dépenses de fonctionnement	1 791 065,00	767 741,87
Recettes		
Recettes de fonctionnement	1 791 065,00	1 112 967,82
Résultat budgétaire au 31 décembre 2020		345 225,95
Reprise du résultat 2019 (excédent)		840 287,19
part affectée à l'investissement 2020		138 625,11
Excédent de fonctionnement 2020 de		1 046 888,03
INVESTISSEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses		
Dépenses d'investissement	1 159 315,00	386 803,04
Recettes		
Recettes d'investissement	1 159 315,00	243 845,01
Résultat budgétaire au 31 décembre 2020		-142 958,03
Reprise du résultat 2019 (déficit)		-138 625,11
Déficit d'investissement 2020 de		-281 583,14
RESULTAT 2020 : excédent de clôture de		765 304,89

4d. Affectation des résultats 2020 de la Commune de Niffer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **affecte** les résultats 2020 comme suit :

Section de fonctionnement

532 759,09 € en recettes, au compte 002

(résultat de fonctionnement 2020 – part affectée à l'investissement et solde des restes à réaliser / 1 046 888,03 -514 128,94 €)

Section d'investissement

514 128,94 €, en recette au compte 1068

(résultat d'investissement 2020, 281 583,14 € + solde des restes à réaliser 232 545,80 €)

281 583,14 €, en dépense, au compte 001

(résultat de clôture investissement 2020, soit un déficit de 281 583,14 €)

4e. Budget Primitif 2021 de la Commune de Niffer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 1 contre), **adopte** le budget primitif 2021 de la Commune de Niffer, arrêté comme suit, en équilibre en recette et en dépense.

Section de fonctionnement : 1 581 259,20€

Section d'investissement : 1 314 558,14 €

et **adopte** le tableau des subventions 2021 :

Associations de Niffer	
Amicale des Donneurs de Sang	185,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	370,00 €
Association sportive de Niffer	1 635,00 €
Chorale Sainte Cécile	185,00 €
Couleur Plongée	185,00 €
MJC de Niffer	555,00 €
Nifferrer Schnockas	185,00 €
UNC Petit-Landau Niffer	185,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers	200,00 €
Autres	
Amicale du Personnel	3 500,00 €
APA	300,00 €
Association des paralysés	15,00 €
Banque alimentaire	40,00 €
Collège d'Ottmarsheim	918,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Kembs	185,00 €
Delta Revie	50,00 €
Subvention sur délibérations	3 307,00 €
TOTAL	12 000,00 €

Point 5. COMPTES 2020 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».

5a. Compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement, compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	25 708,03		- 31 622,70	- 5 914,67
Fonctionnement	41 712,11		4 864,95	46 577,06
Totaux	67 420,14		- 26 757,75	40 662,39

5b. Désignation du président de séance.

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **désigne** M. Hervé Schwab, en qualité de président de séance pour l'examen du point 5c de l'ordre du jour du 3 mars 2021, Compte administratif 2020 de la Commune de Niffer.

5c. Compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé Schwab, Premier adjoint au maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement, arrêté comme suit en excédent de 40 662,39 € :

FONCTIONNEMENT	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses		
Dépenses de fonctionnement	83 000,00	39 475,35
Recettes		
Recettes de fonctionnement	83 000,00	44 340,30
Résultat budgétaire au 31 décembre 2020		4 864,95
Reprise du résultat 2019 (excédent)		41 712,11
Excédent de fonctionnement 2020 de		46 577,06
INVESTISSEMENT	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses		
Dépenses d'investissement	129 417,35	122 616,59
Recettes		
Recettes d'investissement	129 417,35	90 993,89
Résultat budgétaire au 31 décembre 2020		-31 622,70
Reprise du résultat 2019 (excédent)		25 708,03
déficit d'investissement 2020 de		-5 914,67
RESULTAT 2020 : excédent de clôture de		40 662,39

Point 6. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».

La Commune de Niffer disposait, depuis 1992, d'un budget annexe « assainissement » afin de réaliser les opérations comptables relatives à la création puis à la gestion du réseau d'assainissement des eaux usées.

En application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite Loi NOTRe, complétée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, dite Loi Ferrand-Fesneau, Mulhouse Alsace Agglomération s'est vu conférer la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **demande** la dissolution au 31 décembre 2020 du budget annexe « assainissement ».

Point 7. COMPTES 2020 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE DE PETIT-LANDAU ».**7a. Compte de gestion 2020 du budget annexe « Lotissement rue de Petit-Landau ».**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe « lotissement rue de Petit-Landau », compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement				
Fonctionnement	- 3010,23		3010,23	0
Totaux	- 3010,23		3010,23	0

7b. Désignation du président de séance.

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** M. Hervé Schwab, en qualité de président de séance pour l'examen du point 7c de l'ordre du jour du 3 mars 2021, Compte administratif 2020 de la Commune de Niffer.

7c. Compte administratif 2020 du budget annexe « Lotissement rue de Petit-Landau ».

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé Schwab, Premier adjoint au maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement, arrêté comme suit à 0 € :

	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses	20 000,00	4 772,23
Recettes	20 000,00	7 782,46

	Résultat de fonctionnement 2020	3 010,23
	Résultat au 31/12/2019	-3010,23
	Résultat de clôture 2020	0,00

Point 8. PACTE DE GOUVERNANCE M2A : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

En application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil d'agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

En l'espèce, le projet de pacte de gouvernance de m2A se décline en quatre parties :

- la présentation des élus et des assemblées
- la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel
- la collaboration communauté – communes
- les autres formes de collaboration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donne un avis** favorable au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération.
- **charge le Maire** de transmettre cet avis dans les meilleurs délais au Président de m2A

Point 9. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de modifier la durée de travail de l'agent en charge de l'accueil. L'agent en question occupe à ce jour un poste à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires. Pour que la modification puisse être réalisée, le Conseil municipal doit créer l'emploi correspondant en modifiant le tableau des effectifs de la commune. Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2021.

Point 10. Questions diverses/Information des élus.

- a) Informations et communications.

Mme le Maire communique les informations suivantes :

- Les élections départementales et régionales vont se tenir les dimanches 13 et 20 juin 2021.
- La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mercredi 14 avril 2021
- Une maison de la rue du Charme sera vendue aux enchères le 1^{er} avril 2021.
- m2A a engagé une procédure d'actualisation de son plan climat/air/énergie territorial. Les objectifs, fixés à l'horizon 2030-2050, portent sur la réduction des consommations énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

l'amélioration de la qualité de l'air, l'essor des énergies renouvelables. Il est proposé à chaque commune de désigner un binôme élu/agent appelé à suivre l'actualisation de ce plan climat. Mme Annie Dantzer accepte.

- Une réunion de travail, avec Mmes Stéphanie Gonzalez et Sophie Miclo, a permis de finaliser la demande d'agrément pour un service civique – la demande est en cours d'instruction – et de faire un choix pour les jeux que la commune souhaite acheter.
- Les élus qui s'étaient déclarés intéressés (Carla Di Certo, Sophie Miclo, Christophe Schroeder) se sont retrouvés pour décider des suites à donner à une demande d'aide sociale. Il a par ailleurs été décidé d'utiliser pour des actions sociales la somme non utilisée lors de l'opération bons d'achat pour les seniors à Noël (554 bons sur 600 ont été utilisés).

Enfin, sur proposition de Mme Carla Di Certo, un appel a été lancé pour collecter des produits alimentaires non périssables qui pourront être redistribués aux personnes nécessiteuses de la commune.

M. Hervé Schwab informe le Conseil municipal que la procédure de recrutement de la personne qui doit remplacer Bernard Sueur est en cours.

M. Schwab propose ensuite aux conseillers de revoir le projet de règlement intérieur qui avait fait l'objet d'une présentation lors des commissions réunies le 10 février dernier. Des points de blocage étaient apparus. L'objectif est de les lever et d'arriver à un texte convenant à tout le monde, d'ici l'été.

M. Rémi Ast fait le point sur le chantier de la rue de la Hardt. Il est arrêté depuis quelques semaines, d'abord en raison des conditions météo, ensuite en raison de problèmes sur le réseau d'eau potable qui a été remplacé l'été dernier. Le chantier devrait redémarrer sous quinzaine. M. Ast remercie publiquement les habitants de la rue pour leur compréhension et leur patience. La question de la rue de Petit-Landau, où la conduite d'eau a également été renouvelée l'année dernière, sera étudiée dans un second temps.

b) Réponses aux questions.

Mme Annie Dantzer et Samuel Haessig demandent qu'il y ait un retour au Conseil municipal sur les interventions de la Brigade verte. En réponse à une question de M. Haessig, Mme le Maire répond qu'ils sont intervenus à plusieurs reprises à la sortie de l'école maternelle, en raison d'une dénonciation de non port de masque par un parent d'élève.

M. Samuel Haessig demande qu'un point soit fait sur le projet de plaine sportive. Mme le Maire répond que l'AURM a été sollicité pour assister la commune. Une convention de partenariat sera soumise au Conseil municipal lors de la prochaine séance. Il y a lieu de créer un groupe de travail qui va suivre ce projet. A la demande de plusieurs conseillers, ce groupe est constitué de suite. En seront membres : Hervé Schwab, Rémi Ast, Marc Meyer, Patrick Meyer, Christophe Schroeder, Stéphanie Gonzalez, Annie Dantzer et Samuel Haessig. M. Christophe Schroeder dit qu'il faudra ouvrir ce groupe à des non élus, à des habitants, de différentes générations. Mme le Maire invite les membres de ce groupe à y réfléchir dès à présent pour pouvoir faire des propositions. Elle suggère également au groupe d'aller voir ce qui a été réalisé dans d'autres communes, pour s'en inspirer et prendre des idées.